

## LA SCI ET LA SARL DE FAMILLE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en présentiel collectif de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Toute personne en agence immobilière ou cabinet de gestion
- Aucun prérequis nécessaire

### OBJECTIFS

- **Conseiller au mieux ses clients sur la création d'une société familiale de gestion de patrimoine**
- Maîtriser le fonctionnement des sociétés détentrices d'immobilier
- Identifier les avantages et les inconvénients de chaque situation
- Mesurer les conséquences des choix opérés

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Différents supports et outils seront remis aux stagiaires durant la formation
- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- La formation sera animée par Caroline LIM – Conseillère en gestion de patrimoine

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

*Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

#### Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

#### Préambule : Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

Remise du code de déontologie  
Rappel des fondamentaux  
Questions – Réponse

#### Pourquoi constituer une SCI ou une SARL de famille ?

Optimiser un investissement  
Protéger des personnes  
Protéger le patrimoine  
Protéger le patrimoine professionnel  
Transmettre un patrimoine  
Les contraintes juridiques, administratives, fiscales et comptables

#### Les questions à se poser avant de constituer une SCI ou une SARL de Famille

*Dernière mise à jour : 3 septembre 2024*

Stratégie patrimoniale  
Revenus et fiscalités

#### **La SCI**

L'objet civil  
La SCI à l'IR  
La SCI à l'IS

#### **La SARL de famille**

Les associés  
Les activités autorisés  
Le régime fiscal  
Les avantages et les inconvénients de la SARL de famille

#### **IFI**

#### **Conclusion de la formation (15 min)**

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction  
Tour de table et bilan de la formation

**FIN DE LA FORMATION : 17h30**

### **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

### **COÛT DE FORMATION**

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription. Nous pourrions alors étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation et/ou l'accueillir au mieux dans nos salles de formation qui sont toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

*Dernière mise à jour : 3 septembre 2024*